

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
Des sports et de la cohésion sociale*

Service social du personnel

Note sur la prévention des violences intrafamiliales en période de confinement

Le confinement mis en place depuis le 17 mars pour endiguer l'épidémie de Covid-19 peut constituer un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales.

En effet, la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent être des facteurs aggravant.

Le service social du personnel souhaite rappeler les dispositifs et mesures mis en œuvre. Les services d'urgence restent mobilisés.

Ainsi :

- En cas de danger grave et imminent avec nécessité d'intervention à domicile : appeler le **17** ou le **112** pour la Police et la Gendarmerie.

- Le **15** pour le SAMU, le **18** et le **112** pour les pompiers.

- La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle, sur **arretonslesviolences.gouv.fr**.

Elle fonctionne tous les jours et H24. Cette plateforme permet de dialoguer avec les forces de l'ordre de manière anonyme.

- **3919** Violence Femmes Info, le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

- Il est également possible d'envoyer un sms au **114**. Ce numéro unique, national, gratuit est accessible 24H/24, 7J/7. Des agents de régulation 114, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus adapté : SAMU (15), Police-Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18).

- Compte tenu du confinement, le Gouvernement a mis en place un système d'alerte, **les victimes de violences intrafamiliales pourront se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile**, où elles seront accueillies et où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre.

Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.

Des "points d'accompagnement éphémères" vont être installés dans plusieurs **centres commerciaux** afin d'accueillir les femmes victimes de violences. Ces "points d'accompagnement éphémères" seront aménagés dans des locaux "permettant la confidentialité mais assez vastes pour accueillir les femmes en respectant les mesures barrières", Ainsi, "en allant faire les courses, les femmes trouveront une oreille attentive et un accès à leurs droits d'une manière innovante et efficace" a annoncé Marlène Schiappa, secrétaire d'état à l'égalité Femmes / Hommes.

- au **119**, numéro d'appel pour l'enfance en danger, de continuer à être joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en priorisant les appels d'enfants. si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.

Nous vous invitons également à consulter le « guide des parents confinés : 50 astuces de pro » publié par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, disponible sur :

- <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/autres/guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro/>

Enfin, le service social reste à votre disposition. A ce titre, nous vous rappelons que nous sommes soumises au secret professionnel et que nous restons mobilisées même pendant le confinement.

Anne IRIUS LESTIN – 06 79 48 94 24 - anne.irius-lestin@jscs.gouv.fr

Magalie MASSIP – 06 40 39 83 67 – magalie.massip@jscs.gouv.fr